

MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté portant désignation du site Natura 2000 Massif de Fontainebleau
(zone de protection spéciale)

NOR : DEV N 04 30 244 A

La ministre de la défense et le ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive n°79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-1-II; L. 414-1-III, R.214-16, R.214-18, R.214-20, R.214-21 et R.214-22 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II-1^{er} alinéa du code de l'environnement ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrêtent :

Article 1^{er} - Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 du Massif de Fontainebleau » (zone de protection spéciale FR 1110795), l'espace délimité sur la carte au 1/100 000 ci-jointe, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes :

- Sur le département de la Seine-et-Marne: Achères-la-Forêt, Arbonne-la-Forêt, Avon, Barbizon, Bois-le-Roi, Boissy-aux-Cailles, Bourron-Marlotte, Chailly-en-Bière, La Chapelle-la-Reine, Dammarie-les-Lys, Fleury-en-Bière, Fontainebleau, Grez-sur-Loing, Larchant, Montigny-sur-Loing, Moret-sur-Loing, Noisy-sur-Ecole, Recloses, La Rochette, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Pierre-lès-Nemours, Samois-sur-Seine, Thomery, Tousson, Ury, Le Vaudoué, Veneux-les-Sablons, Villiers-en-Bière, Villiers-sous-Grez ;
- Sur le département de l'Essonne: Courances, Milly-la-Forêt.

Article 2 – La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 du Massif de Fontainebleau » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que la carte visée à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées aux préfectures de l'Essonne et de la Seine-et-Marne, à la direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France et à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Article 3 - La directrice des affaires juridiques au ministère de la défense et le directeur de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 OCT. 2004

La ministre de la défense


Michèle ALLIOT-MARIE

Le ministre de l'écologie
et du développement durable


Serge LEPELTIER

Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 (zone de protection spéciale)
du Massif de Fontainebleau

Listes des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1) Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 1^{er} alinéa du code de l'environnement :

aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>
alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>
balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>
bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>
blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>
bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>
butor étoile	<i>Botaurus stellaris</i>
engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>
fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>
martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
pic cendre	<i>Picus canus</i>
pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>
pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>
pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>

2) Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II 2^{ème} alinéa du code de l'environnement :

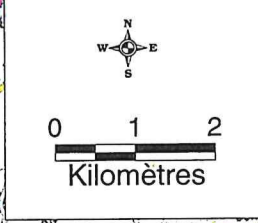
autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>
becasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>
becassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>
buse variable	<i>Buteo buteo</i>
épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>
faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>
faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>
grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>
guepier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>
merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>
râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>
roussetolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>
torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>




 Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
 MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

SITE NATURA 2000 du Massif de Fontainebleau(ZPS)
FR110795 (Essonne-Seine-et-Marne)
 Carte au 1/100 000 (Fond IGN n° 21)
 annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS
 Signé le : **20 OCT. 2004**
 La ministre de la défense Le ministre de l'écologie et du développement durable

Michèle ALLIOT-MARIE Serge LEPELTIER



 Site NATURA 2000 (ZPS)
 (Les routes sont évaluées du périmètre)